

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU RE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de M. Frédéric MURA, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Madame Aurore YANG, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Marilene BOUCLET, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE,

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	25	18

Absents ayant donné un pouvoir : M. Bruno GUYARD à Mme Anne BOUQUIER, Mme Solène MENNECIER à Mme Christelle TESSIER, M. Jean-Philippe LECOINTE à Mme Magali BLANLUET.

Absents excusés : M. Philippe BAUMY, M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY.

Date de la convocation

12 décembre 2025

Date d'affichage

12 décembre 2025

Objet de la délibération

7- Finances Locales

7-1- Décision budgétaire

7-1-1 Autres documents à caractère comptable

2025-083 - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2026 dans la limite du quart des crédits 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 22/12/2025

et publication ou notification

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit, dans le cas où la collectivité n'a pas procédé au vote du budget avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, que le Maire peut, sur autorisation de l'Assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre, dans la limite prévue par la réglementation, les dépenses d'investissement afin d'assurer la continuité d'exécution des travaux et des acquisitions prévues au budget de l'exercice 2025 et qui n'ont pas été réalisés à ce jour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire, conformément à l'article L 16121.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 soit :

Ch/article - Libellé	Prévu 2025	1/4 investissement
20 - Immobilisations incorporelles	46 862,75 €	11 715,69 €
202 - Frais réalisation documents urbanisme, numérisation cadastre	30 002,75 €	7 500,69 €
2051 - Concessions et droits similaires	16 860,00 €	4 215,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 010 340,00 €	252 585,00 €
2116 -Cimetières	20 000,00 €	5 000,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	181 600,00 €	45 400,00 €
21312 - Constructions bâtiments scolaires	90 160,00 €	22 540,00 €
21313 - Bâtiments sociaux et médico-sociaux	20 000,00 €	5 000,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	164 480,00 €	41 120,00 €
21321 - Constructions immeubles de rapport	5 700,00 €	1 425,00 €
21351 - Installations générales, agencements, aménagements constructions des bâtiments publics	48 000,00 €	12 000,00 €
2151 - Réseaux de voirie	25 680,00 €	6 420,00 €
2152 - Installations de voirie	199 310,00 €	49 827,50 €
21533 - Réseaux câblés	47 500,00 €	11 875,00 €
21578 - Autre matériel technique	40 000,00 €	10 000,00 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	40 700,00 €	10 175,00 €
21838 - Autre matériel informatique	2 000,00 €	500,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	45 000,00 €	11 250,00 €
2185 - Matériel de téléphonie	50 000,00 €	12 500,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	30 210,00 €	7 552,50 €
23 - Immobilisations en cours	1 400 547,00 €	350 136,75 €
2313 - Constructions	700 000,00 €	175 000,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	700 547,00 €	175 136,75 €

Pour copie conforme,
 Le secrétaire de séance
 Loïc CROCHET



Le Maire,
 Frédéric MURA

